

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1249

présenté par  
le Gouvernement

### ARTICLE 33

#### ÉTAT B

#### Mission « Remboursements et dégrèvements »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	0	7 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	7 000 000
<b>SOLDE</b>	-7 000 000	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède à la minoration des crédits évaluatifs du programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'Etat », compte tenu de l'adoption des amendements n° 647 et 648 en

première partie, qui suppriment l'extension adoptée au Sénat du dispositif du crédit d'impôt sur le spectacle vivant, et la hausse temporaire du taux du crédit d'impôt. Il procède ainsi à :

- une minoration de 7 000 000 € en autorisations d'engagement et de 7 000 000 € en crédits de paiement sur le programme « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs) ».